

**ACCORD PARITAIRE SUR LES SALAIRES DES ETAM DU BÂTIMENT
DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES**

Entre :

- la Fédération Française du Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes,
- La Fédération SCOP BTP Rhône-Alpes,
- l'Union Régionale CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes,

d'une part,

et

- L'URCB CFDT Rhône-Alpes,
- L'UR BATI MAT TP CFTC Rhône-Alpes,
- L'URCBA CGT Rhône-Alpes,
- La Section Fédérale Régionale du Syndicat BTP FO Rhône-Alpes,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de maîtrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 juin 2007, et de l'Accord Collectif National du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies les 5 janvier 2017, 24 janvier 2017 et le 1^{er} février 2017 et ont trouvé un accord sur le barème de salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Rhône-Alpes.

Pour les entreprises dont l'horaire collectif est fixé à 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, le barème des salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Rhône-Alpes est fixé comme suit :

à compter du 1^{er} janvier 2017

Niveau A	1 490,00
Niveau B	1 577,00
Niveau C	1 694,00
Niveau D	1 814,00
Niveau E	2 027,00
Niveau F	2 324,00
Niveau G	2 558,00
Niveau H	2 858,00

Article 2 :

Conformément aux articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du code du travail, le présent accord sera adressé à la Direction Générale du Travail (DGT) Dépôt des accords collectifs à Paris 15^e et un exemplaire sera remis au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Lyon.

Article 3 :

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

Fait à Villeurbanne, le 2 février 2017

Signataires :

Président de la FFB Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la Section Fédérale Régionale du Syndicat BTP FO Rhône-Alpes,

Président de la Fédération SCOP BTP Rhône-Alpes

Pour l'Union Régionale BATI MAT TP CFTC de Rhône-Alpes,

Président de l'Union Régionale CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes

Pour l'Union Régionale Construction et Bois – CFDT Rhône-Alpes,

Pour la CFE-CGC-BTP